



## DÉCISION n° 2025/02/0070

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
Service juridique  
D-2502-000597

**Objet :** Choix de l'attributaire du marché  
« Fourniture d'un camion à benne d'occasion pour le  
service évènementiel pour la commune de Vauvert »

**Le maire de la commune de Vauvert,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

**VU** le Code de la Commande publique et notamment son article R 2122-2 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque dans le cadre de l'appel d'offres d'un pouvoir adjudicateur, aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, pour autant que les conditions initiales du marché n'aient pas été substantiellement modifiées,

**VU** la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

**VU** l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence affiché en mairie le 04 novembre 2024 et, à la même date, envoyé à la publication sur le BOAMP, le Site Internet de la Ville et le Site [webmarche.adullact.org](http://webmarche.adullact.org), en vue de la conclusion en procédure adaptée d'un marché de fourniture d'un camion à benne d'occasion pour le service évènementiel de la commune de Vauvert,

**CONSIDERANT** les résultats de la consultation des entreprises,

## DÉCIDE


**Article 1 :** l'offre retenue pour le marché de fourniture d'un camion à benne d'occasion pour le service évènementiel de la commune de Vauvert est celle de la société CHABAS AVIGNON SAS, 37 route de Nîmes, 30540 Milhaud, dont le siège est situé RN 7, 747 route de Sorgues, 84130 Le Pontet.  
Elle porte sur un véhicule IVECO Daily 35C14 à benne.  
Le montant total du marché s'élève à 35 000,00 € HT soit **42 000,00 € TTC**.

**Article 2 :** la dépense correspondante sera prélevée sur le budget principal de la Commune au compte suivant : 21.21828.020.325.820.

**Article 3** : Madame la directrice générale des services de la mairie et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 20 FEV. 2025

**P/ Le maire,  
L'adjointe déléguée aux finances,  
aménagement urbains, voirie, travaux,  
réseaux eaux et assainissement, patrimoine  
et cimetières,**

  
  
**Annick Chopard**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 20 FEV. 2025 .....
- sa notification le.....
- sa publication le..... 20 FEV. 2025 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier